

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENT(E)S DES COMMUNES TOURISTIQUES DE MONTAGNE

c/o Groupement suisse pour les régions de montagnes (SAB)
Seilerstrasse 4, 3001 Berne, Tél. 031 382 10 10, Fax 031 382 10 16, info@sab.ch

Communiqué de presse

Champéry et Berne, le 27 novembre 2020

Les communes touristiques de montagne se préparent pour la saison d'hiver

La Conférence des président(e)s de communes touristiques de montagne a discuté, cette semaine, au sujet des perspectives pour la saison d'hiver 2020/21. Compte tenu de la crise du Covid-19, les prévisions sont incertaines. Les communes touristiques de montagne estiment que le nombre de clients suisses sera à la hausse. Comme l'été passé, ces clients voyageront probablement davantage en voiture. Les communes touristiques sont en train de se préparer pour faire face à cette situation. D'autre part, la Conférence a procédé à des échanges d'expériences, au sujet de l'application de la législation sur les résidences secondaires.

Au cours de l'été 2020, beaucoup de Suissesses et de Suisses ont passé leurs vacances au pays. Bon nombre de destinations touristiques ont enregistré de nouveaux records. Après le déconfinement du printemps, la population a recherché l'air pur des montagnes. Est-ce que nous allons vivre la même situation cet hiver ? Les premières indications semblent le confirmer. Si la situation sanitaire le permet et si la météo est au rendez-vous, il faut s'attendre à une forte demande de la part de la clientèle suisse, au sein des stations de montagne. Ces dernières s'y préparent activement.

Les travaux préparatoires pour la saison d'hiver sont en cours

Dans les destinations de montagne, les chalets sont déjà bien remplis pour le mois de novembre. En ce qui concerne la période de Noël / Nouvel An, la majorité des communes s'attend à une forte augmentation de la demande. Ce sont surtout les activités en plein air, comme la peau de phoque, les randonnées ou le ski de fond, qui seront les plus prisées ; ceci surtout en dehors des grands centres touristiques. Un grand nombre de touristes fera probablement des excursions journalières et se déplaceront en voiture. Les communes touristiques se préparent à faire face à cette situation. Elles vont mettre en place des installations pour gérer les flux des voitures, pour proposer des navettes et pour organiser du personnel supplémentaire, ainsi que des places de parc.

Les expériences découlant de la « Lex Weber »

La Conférence des président(e)s des communes touristiques de montagne a aussi discuté des expériences menées, suite à l'entrée en vigueur de la « Lex Weber ». Pour les 371 communes soumises à la loi sur les résidences secondaires, cette législation constitue une charge administrative supplémentaire. Il y a beaucoup de questions d'application qui ne sont pas suffisamment claires ou qui n'ont jamais été traitées au niveau fédéral. Souvent, ces questions conduisent à des procédures juridiques qui sont finalement tranchées par le tribunal fédéral.

Le tribunal fédéral a tendance à durcir la législation sur les résidences secondaires. Les communes concernées sont ainsi confrontées à de plus en plus de restrictions ; car ces dernières affectent aussi les résidences primaires. En effet, la législation en vigueur demande aux communes de prouver que les nouvelles résidences primaires soient bien utilisées en tant que tel. Ceci engendre des coûts supplémentaires liés à l'établissement d'expertises et prolonge les procédures d'autorisation. De ce fait, les communes soumises à la « Lex Weber » sont pénalisées par rapport aux autres communes. La Conférence des président(e)s des communes touristiques de montagne est d'avis, qu'il faut simplifier la législation sur les résidences secondaires. La Conférence va renforcer les échanges d'informations et d'expériences sur ce sujet, entre les communes, ainsi qu'avec les cantons.

La Conférence des président(e)s de communes touristiques de montagne comprend actuellement 45 communes. Elle est présidée par Luc Fellay, président de la commune de Champéry (VS) : <https://bit.ly/2Ugg9hu>

Informations complémentaires :

- Luc Fellay, président de la Conférence des président(e)s de communes touristiques de montagne et président de Champéry - Tél. 079 240 60 26
- Thomas Egger, directeur du SAB et secrétaire de la Conférence - Tél. 031 382 10 10